



Traité 'Orla

Michna 9 - Chapitre 3

סִפֵּק עֲרֵלָה, בְּאֶרֶץ יִשְׂרָאֵל אֲסוּר;
וּבְסוּרְיָא מִתָּר.
וּבְחוּצָה לְאֶרֶץ - יוֹרֵד וְלוֹקֵחַ,
וּבְלִבַּד שְׁלֹא יִרְאֶנּוּ לּוֹקֵט.
כָּרֶם גִּטּוּעַ יֵרֶק, וְיֵרֶק גִּמְכָּר חוּצָה לוֹ,
בְּאֶרֶץ יִשְׂרָאֵל אֲסוּר,
וּבְסוּרְיָא מִתָּר;
וּבְחוּצָה לְאֶרֶץ - יוֹרֵד וְלוֹקֵט,
וּבְלִבַּד שְׁלֹא יִלְקוּט בְּיָד.
הַחֲדָשׁ, אֲסוּר מִן הַתּוֹרָה בְּכָל מְקוֹם.
וְהָעֲרֵלָה, הֶלְכָּה.
וְהַכְּלָאִים, מִדְּבַרֵי סוֹפְרִים:

Les fruits pour lesquels il y a un doute de 'orla (dont l'âge est inconnu) sont interdits en Israël et permis dans le pays voisin de Syrie. Tout à fait au dehors, on peut même descendre au jardin en acheter, pourvu que l'on ne voie pas qu'ils viennent d'être coupés (ce qui est interdit). Si dans une vigne on a planté un légume vert (mélange interdit) et qu'au dehors de la vigne on vende du légume semblable, il est interdit en Israël, et permis en Syrie ; tout à fait au dehors, on peut même l'acheter dans la vigne, à condition de ne pas les couper à la main. Le fruit nouveau est légalement interdit partout (avant le 'omer) ; la prescription de 'orla est une règle qui remonte à Moïse, enfin le mélange de la vigne est une défense rabbin



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions